

Point rencontre du district de Noisy le Grand – Gagny (extrait de production 2002-2003)
SYSTEMES D'ENREGISTREMENT ET DE TRANSMISSION DES ABSENCES :

Remarque préalable : Nécessité de personnels en nombre suffisant et sérieux

SYSTEME D'ENREGISTREMENT OU DE TRANSMISSION	AVANTAGES	INCONVENIENTS
PAPIER TYPE MIZERET	Surtout en collège Gain de temps pour la saisie Vision très globale	Hyper archaïque En lycée / aux nombres d'élèves et d'absences Appel difficilement précis Récapitulatifs difficiles à sortir Finesse de l'analyse Apparition du motif
INFORMATIQUE GEP	Plus précis que Mizeret Quelques statistiques Des bilans Un courrier possible Un coté fonctionnel	Pas d'interphase Windows Lent Difficulté des dispenses d'EPS Lisibilité de l'écran Outils sous Dbase = système archaïque
INFORMATIQUE SOUS LOGICIEL TYPE MOLIERE	Sous inter-phase Windows Même avantages que GEP Plus de lisibilité Possibilité de se servir du registre sanctions Possibilité de photo et trombinoscope, carte de lycéens Compatibilité avec d'autres logiciels (UnDeux temps) Possibilité de définir plus facilement un délai d'alerte	Si on veut l'exploiter il faut une bonne formation Risque d'erreur toujours présent Demande une gestion efficace du parc informatique et la mise en réseau Coût et coût des mises à jour
TRANSMISSION DES INFOS (courrier aux parents, professeurs, préparation de conseil de classe...)	AVANTAGES	INCONVENIENTS
PAPIERS à partir de Mizeret	Possibilité de personnalisation	Plus long
INFORMATIQUE	Courrier plus précis et plus rapide Possibilité de bilan clair	La fréquence peut induire un habitus d'attente de la lettre Coût
TELEPHONE	Plus immédiat et utile en cas d'urgence	Problème des N° portables = coût Pas de trace

b) L'information aux familles :

Suivant les textes officiels, les familles doivent être averties de l'absence par courrier dans les 48 heures. Dans la pratique, les courriers sont le plus souvent envoyés une ou deux fois par semaine et l'on privilégie fréquemment les appels téléphoniques pour avoir une information plus rapide auprès des familles. Ce contact en temps réel semble avoir prouvé son efficacité dans la lutte contre l'absentéisme : par ce dialogue, les parents sont incités à intervenir aussitôt auprès de leurs enfants et deviennent souvent de véritables partenaires de l'établissement. Les élèves, ayant connaissance de ce système hésitent davantage à manquer les cours.

Les limites du courrier : des lettres subtilisées par les élèves, des frais de timbrage importants pour des résultats souvent décevants, des contraintes techniques (pannes informatiques), ainsi que dans certains cas, un manque de personnel pour s'occuper des envois.

Les limites des appels téléphoniques : des numéros de téléphone quelque fois erronés, l'impossibilité d'accéder à des portables ou l'absence de ligne directe pour la vie scolaire ainsi que le manque de personnel, dans certains établissements.

c) Le traitement des absences non régularisées

Dans tous les règlements intérieurs, les élèves sont sensés remettre un billet d'excuse au service de vie scolaire dès leur retour. La pratique montre que beaucoup d'élèves ne régularisent pas leurs absences en temps voulu, quelque fois par simple négligence, ou parce qu'ils ont manqué les cours sans motif valable ou encore par manque de personnels dans les bureaux au moment où ils se sont présentés pour régulariser. Se pose alors la question du traitement de ces absences non régularisées : Doit-on empêcher les élèves d'aller en cours ou est-il préférable de différer le traitement de ce problème : convocation des élèves pendant leur temps libre, appel ou courrier de relance aux familles ?

Il nous semble en majorité préférable de ne pas faire manquer des heures de cours supplémentaires aux élèves pour ce type de motif. Néanmoins, certains CPE soulignent qu'en étant intransigeant le jour du retour de l'élève, le nombre d'absences non régularisées diminue...

d) Le traitement des absences nombreuses

D'un point de vue administratif, des consignes strictes doivent être suivies : envoi de lettres-types d'avertissement « Inspection académique » dès 4 demi-journées d'absences sans motifs valables (avertissement n°1), puis avertissements n°2 et 3 si nécessaire...

Mais ces procédures ne sont souvent pas suffisantes et il est nécessaire d'effectuer parallèlement un traitement éducatif des absences :

- convocation de l'élève, prise de rendez-vous avec sa famille
- suivi éducatif (passage en commission de vie scolaire, tutorat, feuilles de suivi...)
- recherche de partenaires en fonction des difficultés détectées : professeurs, COP, partenaires médico-sociaux. Pour cela, il est fréquent de voir dans nos établissements institutionnalisées des réunions d'équipes périodiques : rendez-vous mensuels CPE/PP, réunions CPE/équipes pédagogiques, réunions CPE/AS/Infirmière/COP (quand ces postes existent dans l'établissement).

- les punitions et sanctions

Les punitions doivent être individualisées pour être efficaces ce qui implique la nécessité absolue de l'analyse des faits.

Ce qui se fait dans notre district :

Récupération des heures « séchées » avec devoirs du professeur ou recopiage du cours manqué.

Les élèves absents à un contrôle font le devoir à l'heure suivante. Cette mesure nécessite une très bonne coordination de tous les enseignants. Pour éradiquer l'absentéisme ciblé sur les contrôles, cette solution semble efficace mais le principe doit être établi par et pour tous et ne doit pas dépendre de la relation entre deux enseignants.

Lorsqu'ils ont des demi-journées de libres, les élèves qui ont été absents récupèrent les cours avec l'accompagnement d'un aide éducateur.

L'avertissement Assiduité/Ponctualité : Il peut être donné par le conseil de classe (non inscrit sur le bulletin).

L'exclusion interne : en lycée se pose le problème de la responsabilité, l'élève n'est pas surveillé, car il n'y a pas de permanence ; L'élève peut venir chercher le travail le matin dans son établissement et le rapporter le soir.

La sanction la plus grave reste le passage en conseil de discipline.

La sanction bien qu'éducative ne semble être pour personne la solution la plus satisfaisante pour lutter contre l'absentéisme.

e) Le travail en équipe.

L'absentéisme est un problème global qui nécessite une prise en charge collective. Il ne doit en aucun cas être uniquement l'affaire du CPE. Il est absolument nécessaire d'être cohérent devant le ou les élèves. Chacun doit tenir le même discours.

Une collaboration rapprochée et intensive avec les enseignants est obligatoire. Il faut souvent inciter les profs à accepter de nouveau en cours un élève ; en effet, les élèves absents sont souvent des élèves perturbateurs et ou en échec scolaire qui perturbent le bon déroulement des cours.

Quand le CPE détecte un problème familial, social ou médical responsable de l'absence d'un élève, il doit absolument et au plus vite passer le relais à l'assistante sociale (s'il y en a une) ou au médecin scolaire.

La lutte contre l'absentéisme doit être une priorité dans l'établissement et être incluse dans le projet d'établissement et dans le projet Vie Scolaire.

Document n° 3

FICHE METHODOLOGIQUE
LA GESTION DES ABSENCES AU COLLEGE (OU LYCEE).....

ACTIONS	fréquence	Personnels concernés	Description de l'action
Système d'appel			
Recensement des absences			
Saisie des feuilles d'appel			
Communication des absences aux équipes pédagogiques			
Réception des billets d'excuses			
Saisie des billets d'excuses			
Classement des billets d'excuses			
Classement des feuilles d'appel			
Envoi des avis d'absences aux familles			
Relance des absences non régularisées			
Appels téléphoniques aux familles : absences du jour			
Appels téléphoniques aux familles pour vérification des excuses fournies			
Etude des récapitulatifs d'absences pour chaque classe			
Traitement des retards			
Convocation élèves/familles			
Envoi avertissements IA aux familles			
Réunions bilan sur les cas lourds d'absentéisme			
Mesures d'accompagnement			
Edition de statistiques			
Punitions/sanctions			
<i>(Autres actions)</i>			